

Annonce événementielle au sens de l'art. 53 RC

Leclanché SA annonce une dérogation temporaire à l'obligation de publication relative à son rapport annuel 2025

- *Le Comité des Émetteurs a accordé à la Société une dérogation temporaire concernant la publication de son rapport annuel 2025 ainsi que son dépôt auprès de SIX Exchange Regulation AG (SER), jusqu'au 31 juillet 2026.*
- *La suspension de la cotation des actions nominatives de Leclanché SA demeure en vigueur conformément à l'art. 57 du Règlement de cotation (LR), jusqu'à la publication du rapport annuel 2025 de Leclanché SA, conformément à la décision du Comité des Émetteurs relative à cette dérogation temporaire à l'obligation de publication, datée du 9 juin 2026.*

YVERDON-LES-BAINS, Suisse, le 10 juin 2026 - [Leclanché SA](#) (SIX: LECN), l'un des principaux acteurs mondiaux du stockage d'énergie, annonce que le Comité des Émetteurs, dans sa décision du 9 juin 2026, a approuvé une dérogation temporaire concernant la publication du rapport annuel 2025 de Leclanché SA ainsi que son dépôt auprès de SIX Exchange Regulation AG (SER), jusqu'au 31 juillet 2026.

Cette dérogation temporaire fait suite à une précédente prolongation accordée le 29 avril 2026, qui avait reporté l'échéance initiale de publication du rapport annuel 2025, fixée au 30 avril 2026, au 31 mai 2026.

Le Comité des Émetteurs a demandé à Leclanché SA d'insérer l'extrait suivant de sa décision du 9 juin 2026 dans la présente annonce ad hoc :

I. La dérogation temporaire à l'obligation de publier le rapport annuel 2025 et de le déposer auprès de SIX Exchange Regulation AG au plus tard le 31 juillet 2026 est accordée sous la réserve suivante (let. a) et aux conditions suivantes (let. b) :

a. SIX Exchange Regulation AG a provisoirement suspendu la cotation des actions nominatives de Leclanché S.A. le 1er juin 2026 conformément à l'art. 57 LR, jusqu'à ce que Leclanché S.A. publie son rapport annuel 2025 conformément aux dispositions relatives à la publicité événementielle (art. 53 LR en lien avec la Directive relative à la publicité événementielle – DAH) et le dépose auprès de SIX Exchange Regulation AG.

b. Leclanché S.A. est tenue de publier une annonce conformément aux dispositions relatives à la publicité événementielle concernant cette décision au plus tard le mercredi 10 juin 2026 à 07h30 CET. Cette annonce doit contenir une reproduction intégrale et non modifiée du paragraphe I de la présente décision, placée à un endroit clairement visible.

Pour plus d'informations, veuillez contacter info@leclanche.com ou consulter le site www.leclanche.com.



A propos de Leclanché

Leclanché est un fournisseur leader mondial de solutions de stockage d'énergie à faible empreinte carbone basées sur la technologie des cellules lithium-ion. Fondée en 1909 à Yverdon-les-Bains, en Suisse, l'histoire et l'héritage de Leclanché sont ancrés dans l'innovation en matière de batteries et de stockage d'énergie. La culture suisse de précision et de qualité de l'entreprise, ainsi que ses installations de production en Allemagne, font de Leclanché le partenaire de choix des entreprises qui recherchent les meilleures performances en matière de batteries et qui sont à l'origine de changements positifs dans la manière dont l'énergie est produite, distribuée et consommée dans le monde entier. Leclanché est organisé en trois unités d'affaires : solutions de stockage d'énergie, solutions d'e-mobilité et systèmes de batteries spécialisés. La société emploie actuellement plus de 350 personnes avec des bureaux de représentation dans huit pays à travers le monde. Leclanché est cotée à la bourse suisse (SIX : LECN). SIX Swiss Exchange : ticker symbol LECN | ISIN CH 011 030 311 9

Clause de non-responsabilité

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations prospectives relatives aux activités de Leclanché, qui peuvent être identifiées par une terminologie telle que « stratégique », « propose », « introduire », « sera », « planifié », « attendu », « engagement », « s'attend », « fixer », « préparer », « plans », « estimations », « vise », « serait », « potentiel », « en attente », « estimé », « proposition », ou des expressions similaires, ou par des discussions exprimées ou implicites concernant la montée en puissance de la capacité de production de Leclanché, les applications potentielles des produits existants, ou concernant les revenus potentiels futurs de ces produits, ou les ventes ou revenus potentiels futurs de Leclanché ou de l'une de ses unités d'affaires. Vous ne devriez pas accorder une confiance excessive à ces déclarations. De telles déclarations prospectives reflètent le point de vue actuel de Leclanché concernant des événements futurs et impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent entraîner une différence matérielle entre les résultats réels et les résultats futurs, les performances ou les réalisations exprimées ou sous-entendues par de telles déclarations. Il n'y a aucune garantie que les produits de Leclanché atteindront des niveaux de revenus particuliers. Il n'y a pas non plus de garantie que Leclanché, ou l'une des unités d'affaires, atteindra des résultats financiers particuliers.

Contacts médias :

Suisse / Europe :

Thierry Meyer

T: +41 (0) 79 785 35 81

E-Mail: tme@dynamicsgroup.ch

Allemagne :

Christoph Miller

T: +49 (0) 711 947 670

E-Mail: leclanche@sympra.de

Contact investisseurs :

Pierre Blanc

T: +41 (0) 24 424 65 00

E-Mail: invest.leclanche@leclanche.com

